

Les condamnations ne suffisent plus !

19 février 2014



Les destructions coordonnées de maisons intervenues depuis le 5 janvier dans quatre quartiers palestiniens de Jérusalem, simultanément à l'annonce de la construction de plus de 550 logements dans trois colonies encerclant la ville, sont une nouvelle étape du nettoyage ethnique mis en œuvre par les autorités israéliennes. Elles constituent une nouvelle et grave violation du droit international qui ne laisse aucun doute sur la volonté de « judaïsation » de la ville et de spoliation à grande échelle des propriétés palestiniennes. Elles viennent de jeter à la rue des familles entières qui occupaient leurs logements depuis de nombreuses années.

A Wadi-Fukin, près de Bethléem, village soutenu par nos groupes locaux d'Alsace et de Lorraine, l'armée israélienne est intervenue pour saccager 5 hectares de terres agricoles et déraciner 300 oliviers récemment plantés.

Dans la vallée du Jourdain, le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) vient de faire savoir qu'il est contraint d'arrêter la fourniture de tentes aux Palestiniens victimes de destruction d'habitations du fait des confiscations systématiques par l'armée des tentes fournies comme abris de secours.

A Aïn Hejleh, toujours dans la vallée du Jourdain, les militants de la résistance populaire qui reconstruisaient le village depuis une semaine, dans la lignée de Bab el Shams, viennent d'être évacués avec brutalité, malgré la présence de jeunes enfants, par plusieurs centaines de soldats de l'armée d'occupation.

Une nouvelle fois, bien sûr, la France a condamné ou s'apprête à le faire...

Mais les seules condamnations verbales ne sont d'aucun effet sur les autorités israéliennes. Elles n'ont de sens que si elles s'accompagnent de mesures concrètes. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne même, ont mis en garde leurs entreprises contre les investissements au-delà de la ligne verte. La France peut-elle continuer à ne rien faire alors qu'elle rappelle volontiers l'importance de la zone C pour

la viabilité économique et politique de l'Etat palestinien ?

Elle a les moyens d'agir vite. Elle doit, sans plus attendre, interdire l'entrée sur le marché français des produits issus des colonies israéliennes. Elle doit faire siennes les lignes directrices de l'UE et renoncer clairement à toute coopération bilatérale avec des organismes participant à la colonisation. Faut-il lui rappeler que le rapport du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, adopté le 22 mars dernier à l'unanimité moins une voix, celle des Etats-Unis, appelait Israël à cesser la construction des colonies et à en commencer l'évacuation ?

Les limites de l'acceptable sont dépassées depuis longtemps. Il est temps de le faire savoir par des actes !

Le Bureau national

Source : <http://www.france-palestine.org/Les...>

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Les-condamnations-ne-suffisent-plus>